

Un fonds environnemental pour le maintien des espaces boisés au Maroc

par Fayçal BENCHEKROUN et Bouchra FARIAT

Afin de préserver les espaces boisés de son pays, le Maroc a choisi une solution de financement originale, impliquant le secteur privé. En effet, la mise en place d'un Partenariat pour les forêts marocaines (PFM) permet à des entreprises de participer volontairement à l'effort national visant la conservation et le développement des espaces forestiers tout en mettant en avant leur stratégie de responsabilité sociétale et environnementale.

Introduction

Au Maroc, comme partout dans la région méditerranéenne, le secteur forestier offre de nombreux biens et services pour les populations rurales et urbaines. En effet, les écosystèmes forestiers marocains offrent différents produits ligneux et non-ligneux (liège, gland, miel, plantes aromatiques et médicinales...), protègent les sols contre l'érosion, offrent un cadre de récréation et de loisirs, tout en protégeant la biodiversité, riche et diversifiée. Durant la dernière décennie, le HCEFLCD (Haut Commissariat aux Eaux et Forêt et à la Lutte contre la désertification) a mis en place un cadre stratégique pour relever tous les défis et assurer un développement durable de ces espaces.

La coopération allemande (GIZ), le réseau Silva Mediterranea et le HCEFLCD marocain ont lancé un vaste chantier pour la gestion durable de ces ressources forestières. Pour ce faire, il était nécessaire de disposer de moyens financiers suffisants sur le long terme.

Diverses solutions de financement sont explorées et sont, soit nationales, soit internationales, et proviennent des secteurs privés ou secteurs publics. C'est ainsi que le HCEFLCD développe actuellement un mécanisme de financement basé sur le « Partenariat pour les forêts marocaines » (PFM).

Contexte

De par sa situation géographique entre la Méditerranée au nord, l'Océan Atlantique à l'ouest et la zone saharienne au sud, et compte tenu des variations altitudinales et climatiques, le Maroc présente des écosystèmes forestiers riches et diversifiés. Compte tenu des enjeux écologiques actuels liés aux changements climatiques à l'échelle globale, ce patrimoine naturel couvrant une superficie d'environ 9 millions d'hectares, dont 5,8 millions d'ha boisés, est amené à jouer un rôle environnemental majeur beaucoup plus important qu'auparavant, et constitue également un espace de



création et de distribution de richesse aux niveaux régional et local.

De par son rôle important dans la protection de l'environnement et dans la lutte contre la désertification, le secteur forestier participe au développement socio-économique des populations rurales. En effet, ce secteur génère une valeur annuelle de près de 5 milliards de Dirhams au profit des populations usagères, qui représentent près de la moitié de la population rurale. Les activités entreprises annuellement dans le secteur créent huit à dix millions de journées de travail, soit l'équivalent de plus de 50 000 emplois permanents, particulièrement dans les zones de montagne où les opportunités de travail font défaut. En outre, le secteur forestier participe à hauteur de 30% à la satisfaction des besoins du pays en bois d'œuvre et d'industrie (600 000 m³/an), 18% du bilan énergétique national (11 millions de m³/an, soit 4 millions de tonnes équivalent-pétrole), 4% de l'offre mondiale du liège (150 000 quintaux/an) et 17% des besoins du cheptel (équivalent de 15 millions de quintaux d'orge).

Cependant, les écosystèmes forestiers sont soumis à des contraintes d'ordre socio-économiques et d'ordre naturel :

- dégradation des forêts liée à la pression démographique, au surpâturage et à l'urbanisation, amplifiée par les conditions climatiques sévères durant la dernière décennie ;
- multiples services offerts par les forêts (sociaux, économiques, environnementaux...) se trouvent menacés, favorisant le processus de désertification.

C'est ainsi que le Partenariat pour les forêts marocaines (PFM) permettra à des entreprises de participer volontairement à l'effort national visant la conservation et le développement des espaces forestiers en harmonie avec la stratégie de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

Ce type de plateforme est de nature à accroître l'efficacité des interventions des partenaires en faveur de la conservation et de la gestion durable des espaces forestiers.

Objectifs et actions visées

Ce mécanisme doit permettre :

- d'encourager le secteur privé à participer aux efforts de conservation et de développement des écosystèmes forestiers pour répondre aux enjeux du développement durable au niveau national ;
- d'offrir aux entreprises du secteur privé une solution verte de communication environnementale.

Pour atteindre les objectifs fixés, le mécanisme est fondé sur une approche intégrée conciliant la préservation de la ressource forestière et les besoins de la population locale dont la vie dépend souvent de ces ressources. De ce fait, parmi les principales actions visées, on peut en citer principalement deux :

- les reboisements, car ils représentent la principale opération pour augmenter le taux de boisement et d'espaces verts ;
- les activités complémentaires en faveur de la population visant la diminution de la pression sur les forêts (ex : développement d'activités génératrices de revenus, diffusion de fours améliorés, etc.)

Pour cela, les sites (zones d'actions) prédéfinis sont présentés aux entreprises concernées pour les orienter dans leur choix. Toutefois, elles ont la possibilité de proposer des sites d'action qui les intéressent particulièrement, afin que les activités de reboisement et les activités complémentaires associées répondent au mieux à leur stratégie de développement durable.

Les incitations

En contrepartie de leurs contributions financières, les entreprises participant au mécanisme recevront une attestation environnementale, un logo et une charte visuelle et pourront bénéficier des outils de communication du mécanisme : sur site en forêt, site internet, brochures, etc.

La gouvernance

Pour réussir ce mécanisme à divers intervenants, il a été convenu de constituer des comités de travail, situés à différents niveaux d'exécution du PFM :

- suivi de la mise en œuvre : comité de pilotage ;
- consolidation des partenariats entre le HCEFLCD, les institutions, les ONG et le secteur privé dans le cadre de comités scientifiques et techniques consultatifs ;
- comité d'orientation : promotion et amélioration.

Des premières visites ont été effectuées chez des entreprises pilotes afin de recueillir leurs avis et attentes de ce type de mécanisme et à affiner davantage le projet, surtout en matière de gouvernance et de motivation des entreprises.

F.B., B.F.

Fayçal BENCHEKROUN
Bouchra FARIAT
HCEFLCD
Rabat
MAROC
Mél :
benchekroun@
eauxetforets.gov.ma